

Arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019
portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province
Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs

Historique :

Créé par :	Arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs.	JONC du 2 juillet 2019 Page 12689
Modifié par :	Arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 modifiant l'arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 3 septembre 2019 Page 15959
Modifié par :	Arrêté n° 2943-2019/ARR/DJA du 14 octobre 2019 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 24 octobre 2019 Page 18102
Modifié par :	Arrêté n° 360-2020/ARR/DAJI du 21 février 2020 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 3 mars 2020 Page 2653
Modifié par :	Arrêté n° 1099-2020/ARR/DJA du 29 mai 2020 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 4 juin 2020 Page 6449
Modifié par :	Arrêté n° 2246-2020/ARR/DAJI du 24 juillet 2020 modification de l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 30 juillet 2020 Page 10988
Modifié par :	Arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 18 août 2020 Page 12475
Modifié par :	Arrêté n° 142-2021/ARR/DAJI du 21 janvier 2021 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 28 janvier 2021 Page 1228
Modifié par :	Arrêté n° 467-2021/ARR/DAJI du 16 février 2021 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 23 février 2021 Page 2481
Modifié par :	Arrêté n° 682-2021/ARR/DAJI du 30 mars 2021 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 15 avril 2021 Page 5009
Modifié par :	Arrêté n° 1637-2021/ARR/DAJI du 7 juillet 2021 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 15 juillet 2021 Page 11584
Modifié par :	Arrêté n° 1857-2021/ARR/DAJI du 27 juillet 2021 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 12 août 2021 Page 12289
Modifié par :	Arrêté n° 2549-2021/ARR/DAJI du 21 septembre 2021 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 30 septembre 2021 Page 15066
Modifié par :	Arrêté n° 3497-2021/ARR/DDDT du 8 décembre 2021 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 28 décembre 2021 Page 20567
Modifié par :	Arrêté n° 3280-2021/ARR/DAJI du 21 décembre 2021 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 28 décembre 2021 Page 20568
Modifié par :	Arrêté n° 239-2022/ARR/DAJI du 13 janvier 2022 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 20 janvier 2022 Page 479
Modifié par :	Arrêté n° 799-2022/ARR/DAJI du 7 mars 2022 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 15 mars 2022 Page 3499
Modifié par :	Arrêté n° 1049-2022/ARR/DAJI du 22 avril 2022 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 24 mai 2022 Page 11051

Modifié par :	Arrêté n° 2654-2022/ARR/DAJI du 26 juillet 2022 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019[...].	JONC du 2 août 2022 Page 14284
Modifié par :	Arrêté n° 3345-2022/ARR/DAJI du 28 septembre 2022 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 6 juin 2022 Page 18222
Modifié par :	Arrêté n° 3832-2022/ARR/DAJI du 28 octobre 2022 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 10 novembre 2022 Page 20538
Modifié par :	Arrêté n° 538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 14 février 2023 Page 2918
Modifié par :	Arrêté n° 800-2023/ARR/DAJI du 22 mars 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 4 avril 2023 Page 6701
Modifié par :	Arrêté n° 1641-2023/ARR/DAJI du 15 mai 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 23 mai 2023 Page 10157
Modifié par :	Arrêté n°1789-2023/ARR/DAJI du 30 mai 2023 modifiant l'arrêté n°1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 6 juin 2023 Page 11156
Modifié par :	Arrêté n° 2159-2023/ARR/DAJI du 9 juin 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 20 juin 2023 Page 11936
Modifié par :	Arrêté n° 2270-2023/ARR/DAJI du 16 juin 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 27 juin 2023 Page 12341
Modifié par :	Arrêté n° 1945-2023/ARR/DAJI du 17 juillet 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 25 juillet 2023 Page 15604
Modifié par :	Arrêté n° 3527-2023/ARR/DAJI du 21 août 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 29 août 2023 Page 17621
Modifié par :	Arrêté n° 4282-2023/ARR/DAJI du 29 septembre 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 10 octobre 2023 Page 20564
Modifié par :	Arrêté n° 2454-2023/ARR/DAJI du 31 octobre 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].	JONC du 9 novembre 2023 Page 22696
Modifié par :	Arrêté n° 985-2024/ARR/DAJI du 28 février 2024 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs	JONC du 7 mars 2024 Page 4946
Modifié par :	Arrêté n° 1432-2024/ARR/DAJI du 15 avril 2024 modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs	JONC du 23 avril 2024 Page 8052

**PARTIE 1 : REPRÉSENTANTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE
DE LA PROVINCE SUD**

TITRE 1 - SECTEUR DES FINANCES ET DU PATRIMOINE	art. 1er à 4-1
TITRE 2 – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	art. 5 à 25
TITRE 3 – SECTEUR DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT	art. 26 à 39-1
TITRE 4 – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL	art. 40 à 41-2
TITRE 5 – SECTEUR DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE	art. 42 à 50-1
TITRE 6 – SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT	art. 51 à 64-3
TITRE 7 – SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	art. 65 à 70
TITRE 8 – SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT	art. 71 à 83-1
TITRE 9 – SECTEUR DE LA CULTURE.....	art. 84 à 88
TITRE 10 – SECTEUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS, DE L'ENERGIE ET DES TRANSPORTS	art. 89 à 95
TITRE 11 – SECTEUR DU PERSONNEL ET DE LA REGLEMENTATION GENERALE	art. 96 à 106
TITRE 12 – SECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS.....	art. 107 et 108

**PARTIE 2 : REPRÉSENTANTS DE LA PROVINCE SUD, OU DE SON ASSEMBLÉE,
DÉSIGNÉS PAR LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD art. 109 à 114**

**PARTIE 1 : REPRÉSENTANTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE
SUD**

TITRE 1 - SECTEUR DES FINANCES ET DU PATRIMOINE

Article 1^{er}

Au Comité des finances locales, est désigné M. Philippe Blaise.

Article 2

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 1^{er}

Modifié par l'arrêté n° 360-2020/ARR/DAJI du 21 février 2020 – Art. 1^{er}

Modifié par l'arrêté n° 1049-2022/ARR/DAJI du 22 avril 2022 – Art. 1^{er}

A la Commission d'appels d'offres des marchés provinciaux (CAO-MP), est désigné M. Nicolas Pannier, titulaire, M. Christophe Bergery et M. Christophe Verges, suppléant.

Article 3

Remplacé par l'arrêté n° 360-2020/ARR/DAJI du 21 février 2020 – Art. 2

Au Groupement d'intérêt économique pour le système d'exploitation, de répartition et d'administration des informations localisées (GIE SERAIL) sont désignés :

A l'assemblée générale :

- Mme Maud Peirano ;

Au comité technique de gestion :

- M. Stéphane Burck, titulaire ;

- M. Romain Duranton, suppléant. »

Article 4

Au conseil d'administration de l'Institut calédonien de participation (ICAP), est désigné M. Jean-Paul Cabanas.

Article 4-1

Créé par l'arrêté n° 1099-2020/ARR/DJA du 29 mai 2020 – Art. 1^{er}
Modifié par l'arrêté n° 2454-2023/ARR/DAJI du 31 octobre 2023 – Art. 1^{er}

Au comité de sélection et de suivi relatif au budget participatif est désignée:

– Mme Marion Bastogi

TITRE 2 – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Article 5

Modifié par l'arrêté n° 2549-2021/ARR/DAJI du 21 septembre 2021 - Art. 1^{er}
Modifié par l'arrêté n° 3280-2021/ARR/DAJI du 21 décembre 2021 – Art. 1^{er}

A l'Agence calédonienne de l'innovation - Technopole de la Nouvelle-Calédonie, est désigné :

A l'assemblée générale et au conseil d'administration :

- M. Lionnel Brinon.

Article 5-1

Créé par l'arrêté n° 2549-2021/ARR/DAJI du 21 septembre 2021 - Art. 2

A l'assemblée générale de la Chambre du commerce et de l'industrie de la Nouvelle-Calédonie (CCI-NC), est désignée :

– Mme Naïa Wateou.

Article 5-2

Créé par l'arrêté n°1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 – Art.1^{er}

A l'assemblée générale de la chambre de métiers et d'artisanat de la Nouvelle-Calédonie (CMA-NC), est désignée :

- Mme Léa TRIPODI.

Article 6

Au Comité consultatif d'action économique (CCAÉ) - partie économie générale, est désigné M. Lionnel Brinon.

Article 7

Au Comité consultatif d'action économique (CCAÉ) - partie économie maritime, est désigné M. Lionnel Brinon.

Article 8

Au Comité consultatif d'action économique (CCAÉ) - partie économie rurale, est désigné M. Lionnel Brinon.

Article 9

Au Comité consultatif d'action économique (CCAÉ) - partie économie verte, est désigné M. Lionnel Brinon.

Article 10

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 2
Modifié par l'arrêté n° 3527-2023/ARR/DAJI du 21 août 2023 – Art.1^{er}

Au Comité d'agrément des agences de voyage et agences de tourisme, est désignée Mme Nicole Pehau.

Article 11

Au Comité de pilotage de Saint-Louis, est désigné M. Milakulo Tukumuli.

Article 12

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 3

Au Comité des investissements hôteliers touristiques, est désigné M. Briec Frogier.

Article 13

Au Comité des productions locales, est désigné M. Lionnel Brinon.

Article 14

Abrogé par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 4

[Abrogé].

Article 15

A la Commission consultative d'agrément des entreprises nautiques touristiques, est désignée Mme Nicole Pehau.

Article 16

Modifié par l'arrêté n° 2549-2021/ARR/DAJI du 21 septembre 2021 - Art. 3

A la Commission consultative des pratiques commerciales (CCPC), est désigné M. Julien Tran Ap.

Article 17

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 5
Modifié par l'arrêté n° 2943-2019/ARR/DJA du 14 octobre 2019 – Art. 1^{er}
Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3
Abrogé par l'arrêté n° 3527-2023/ARR/DAJI du 21 août 2023 – Art.2

[Abrogé]

Article 18

Au Conseil de soutien à l'export (CSE), est désigné M. Philippe Blaise.

Article 19

Au comité de gestion du Fonds de garantie de la province Sud (FGPS), désigné M. Philippe Blaise.

Article 20

A la commission territoriale consultative du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), est désigné M. Julien Tran Ap.

Article 21

Au comité de gestion du Fonds de garantie pour le développement des terres coutumières (FGTC), est désignée Mme Marie Benzaglou.

Article 22

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 6
Abrogé par l'arrêté n° 2549-2021/ARR/DAJI du 21 septembre 2021 - Art. 4

[ABROGE].

Article 23

A l'assemblée générale et au conseil d'administration d'Initiative Nouvelle-Calédonie, est désigné M. Jean-Paul Cabanas.

Article 24

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 7
Modifié par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 1^{er}
Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3
Abrogé par l'arrêté n° 3527-2023/ARR/DAJI du 21 août 2023 – Art.2

[Abrogé]

Article 25

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 8
Modifié par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 2
Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3
Abrogé par l'arrêté n° 3527-2023/ARR/DAJI du 21 août 2023 – Art.2

[Abrogé]

TITRE 3 – SECTEUR DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT

Article 26

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 9
Modifié par l'arrêté n° 2943-2019/ARR/DJA du 14 octobre 2019 – Art. 2
Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3

Au Comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS), est désignée Mme Muriel Malfar-Pauga.

Article 27

Remplacé par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 3

Au comité de coordination du dispositif d'accompagnement au logement (DAL) est désignée :

– Mme Muriel Malfar-Pauga.

Article 28

Au Comité de suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (CSSAD), est désigné M. Gil Brial.

Article 28-1

*Créé par l'arrêté n° 1099-2020/ARR/DJA du 29 mai 2020 – Art. 2
Modifié par l'arrêté n° 1049-2022/ARR/DAJI du 22 avril 2022 – Art. 2
Remplacé par l'arrêté n°2654-2022/ARR/DAJI du 26 juillet 2022 – Art. 1^{er}
Modifié par l'arrêté n°1641-2023/ARR/DAJI du 15 mai 2023 – Art. 1^{er}*

A la commission d'appel d'offres de la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (CAOS SECAL) pour les marchés passés dans le cadre d'une concession d'aménagement sont désignés :

- M. Christophe Verges, titulaire
- M. Franck Ladrech, suppléant.

Article 29

*Modifié par l'arrêté n° 360-2020/ARR/DAJI du 21 février 2020 – Art. 3
Modifié par l'arrêté n° 1049-2022/ARR/DAJI du 22 avril 2022 – Art. 4
Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3*

Au Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Boulouparis, est désigné M. Christophe Verges, titulaire.

Article 30

*Modifié par l'arrêté n° 360-2020/ARR/DAJI du 21 février 2020 – Art. 4
Modifié par l'arrêté n° 1049-2022/ARR/DAJI du 22 avril 2022 – Art. 5
Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3*

Au Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Bourail, est désigné M. Christophe Verges, titulaire.

Article 31

*Modifié par l'arrêté n° 1049-2022/ARR/DAJI du 22 avril 2022 – Art. 6
Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3*

Au Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Nouméa, est désigné M. Christophe Verges, titulaire.

Article 31-1

*Créé par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 4
Modifié par l'arrêté n° 1049-2022/ARR/DAJI du 22 avril 2022 – Art. 7
Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3*

Au comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Dumbéa est désigné :

– M. Christophe Verges, titulaire.

Article 31-2

*Créé par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 5
Modifié par l'arrêté n° 1049-2022/ARR/DAJI du 22 avril 2022 – Art. 8
Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3*

Au comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune du Mont-Dore est désigné :

– M. Christophe Verges, titulaire.

Article 31-3

*Créé par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 6
Modifié par l'arrêté n° 1049-2022/ARR/DAJI du 22 avril 2022 – Art. 9
Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3*

Au comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Païta est désigné :

– M. Christophe Verges, titulaire.

Article 31-4

*Créé par l'arrêté n° 1637-2021/ARR/DAJI du 7 juillet 2021 – Art. 1^{er}
Modifié par l'arrêté n° 1049-2022/ARR/DAJI du 22 avril 2022 – Art. 10
Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3*

Au comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de La Foa est désigné :

– M. Christophe Verges, titulaire.

Article 31-5

Créé par l'arrêté n°3280-2021/ARR/DAJI du 21 décembre 2021 – Art. 2

Modifié par l'arrêté n° 1049-2022/ARR/DAJI du 22 avril 2022 – Art. 11

Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3

Au comité d'études, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Farino est désigné :

– M. Christophe Verges, titulaire.

Article 32

Abrogé par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 7

[Abrogé].

Article 33

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 10

A la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement, est désignée Mme Muriel Malfar-Pauga.

Article 34

Modifié par l'arrêté n° 360-2020/ARR/DAJI du 21 février 2020 – Art. 5

Modifié par l'arrêté n° 1049-2022/ARR/DAJI du 22 avril 2022 – Art. 12

Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3

A la Commission des lots industriels, est désigné M. Christophe Verges, titulaire

Article 35

Au Comité provincial d'urbanisme commercial (CPUC), est désigné M. Philippe Blaise.

Article 36

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 11

Modifié par l'arrêté n° 2943-2019/ARR/DJA du 14 octobre 2019 – Art. 3

Au Conseil de l'urbanisme et de l'habitat, est désignée Mme Muriel Malfar-Pauga.

Arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019

Mise à jour le 15/04/2024

Article 37

Réservé par l'arrêté n° 2943-2019/ARR/DJA du 14 octobre 2019 – Art. 4

[Réservé].

Article 38

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 12
Modifié par l'arrêté n° 2246-2020/ARR/DAJI du 24 juillet 2020 – Art. 1^{er}
Modifié par l'arrêté n° 2454-2023/ARR/DAJI du 31 octobre 2023 – Art. 2

A la commission d'attribution des logements de la Société d'économie mixte Sud Habitat (SEM SUD HABITAT - SEMSH), est désignée Mme Nadine JALABERT.

Article 39

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 13
Remplacé par l'arrêté n° 2943-2019/ARR/DJA du 14 octobre 2019 – Art. 5
Modifié par l'arrêté n° 2246-2020/ARR/DAJI du 24 juillet 2020 – Art. 2

A la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) sont désignées :

- A la commission d'attribution des logements : Mme Christiane VERGER ;
- A la commission d'appel d'offres et au jury de concours : Mme Muriel Malfar-Pauga.

Article 39-1

Créé par l'arrêté n° 360-2020/ARR/DAJI du 21 février 2020 – Art. 6

Au Comité de l'habitat de la province Sud (CHPS), est désigné :

- M. Gil Brial.

TITRE 4 – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL

Article 40

Modifié par l'arrêté n° 1099-2020/ARR/DJA du 29 mai 2020 – Art. 3
Modifié par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 8
Modifié par l'arrêté n° 3497-2021/ARR/DDDT du 8 décembre 2021 – Art. 1^{er}

Arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019

Mise à jour le 15/04/2024

Au Comité consultatif sur les produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA) et à usage jardin,

- M. Nicolas Pebay titulaire ;
- Mme Chloé Lafleur, suppléante.

Article 41

Modifié par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 9
Modifié par l'arrêté n° 3497-2021/ARR/DDDT du 8 décembre 2021 – Art. 2

A la Commission consultative des baux ruraux (CCBR), est désigné M. Nicolas Pebay, directeur du développement durable des territoires (DDDT) de la province Sud.

Article 41-3

Créé par l'arrêté n°239-2022/ARR/DAJI du 13 janvier 2022 – Art. 1^{er}

Au comité de gestion du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée en Nouvelle-Calédonie est désigné M. Lionnel Brinon.

Article 41-1

Créé par l'arrêté n° 2943-2019/ARR/DJA du 14 octobre 2019 – Art. 6

Au Comité de l'eau et au Forum de l'eau est désigné :

- M. Lionnel Brinon.

Article 41-2

Créé par l'arrêté n° 360-2020/ARR/DAJI du 21 février 2020 – Art. 7

A la Commission consultative spécialisée « L'organisme de gestion », est désigné :

- M. Lionnel Brinon.

TITRE 5 – SECTEUR DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Article 42

Au conseil d'administration de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC), est désigné M. Philippe Blaise.

Arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019

Mise à jour le 15/04/2024

Article 43

Modifié par l'arrêté n°1641-2023/ARR/DAJI du 15 mai 2023 – Art. 2

A l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Association de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes en Nouvelle-Calédonie (ASEA-NC), est désignée Mme Mme Pahnane Siwasiwa.

Article 44

Modifié par l'arrêté n°1641-2023/ARR/DAJI du 15 mai 2023 – Art. 2

Au conseil d'administration du Comité de coordination de l'aide médicale urgente (CCAMU), est désignée Mme Eliette Cognard.

Article 45

Modifié par l'arrêté n° 2549-2021/ARR/DAJI du 21 septembre 2021 - Art.5

Au Comité de coordination des baignades en Nouvelle-Calédonie, est désigné M. Julien Tran Ap.

Article 46

Modifié par l'arrêté n°1641-2023/ARR/DAJI du 15 mai 2023 – Art. 4

Au conseil d'administration du Comité de prévention de la Nouvelle-Calédonie (CPNC), est désignée Mme Eliette Cognard.

Article 47

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 14
Modifié par l'arrêté n°3345-2022/ARR/DAJI du 28 septembre 2022 – Art. 1^{er}

A la commission consultative de l'aide médicale et des aides sociales, est désignée Mme Christiane Saridjan-Verger.

Article 48

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 15
Modifié par l'arrêté n°799-2022/ARR/DAJI du 7 mars 2022 – Art. 1^{er}

A la commission d'agrément des candidats à l'adoption, est désignée Mme Christiane Saridjan-Verger.

Arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019

Article 49

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 16
Modifié par l'arrêté n°799-2022/ARR/DAJI du 7 mars 2022 – Art. 2

A la Commission d'agrément des candidats à la fonction de famille d'accueil, est désignée Mme Christiane Saridjan-Verger.

Article 50

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 17
Modifié par l'arrêté n°1641-2023/ARR/DAJI du 15 mai 2023 – Art. 5

A la Commission de suivi du dépistage anonyme et gratuit du virus de l'immunodéficience humaine, est désignée Mme Eliette Cognard.

Article 50-1

Créé par l'arrêté n°2270-2023/ARR/DAJI du 16 juin 2023 – Art. 1^{er}

A la Commission de concertation en santé mentale est désignée :

– Mme Marie-Laure Lafleur

TITRE 6 – SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Article 51

Au conseil d'administration de l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE), est désigné M. Raphaël Romano.

Article 52

Modifié par l'arrêté n° 682-2021/ARR/DAJI du 30 mars 2021 – Art. 1^{er}

A l'assemblée générale de l'Association de surveillance calédonienne de la qualité de l'air (SCAL'AIR), est désignée Mme Nina Julie.

Article 53

A l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Association observatoire de l'environnement (OEIL), est désignée Mme Christiane Saridjan-Verger.

Article 54

Au comité consultatif de l'environnement (CCE), est désignée Mme Françoise Suve.

Article 55

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 18

Au comité de suivi du schéma provincial de gestion des déchets, est désignée Mme Françoise Suve.

Article 56

Au comité local d'information de Thio (CLI Thio), est désigné M. Milakulo Tukumuli.

Article 57

Comité local d'information et de concertation de Gadji (CLI Gadji), est désignée Mme Aniseta Tufele.

Article 58

Au comité local d'information de Poya (CLI Poya), est désigné M. Lionnel Brinon.

Article 58-1

*Créé par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 19
Modifié par l'arrêté n° 2246-2020/ARR/DAJI du 24 juillet 2020 – Art. 3
Modifié par l'arrêté n° 1641-2023/ARR/DAJI du 15 mai 2023 – Art. 6*

Au comité local d'information de la société Le Nickel (CLI – SLN) sont désignés :

- M. Lionnel Brinon (préside le comité) ;
- Mme Françoise Suve

Article 58-2

Créé par l'arrêté n° 142-2021/ARR/DAJI du 21 janvier 2021 – Art. 1^{er}

Au Comité d'information et de concertation de Gouaro – Deva (CICGD), est désigné :

- M. Gil Brial

Article 58-3

Créé par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 1^{er}

Modifié par l'arrêté n°800-2023/ARR/DAJI du 22 mars 2023 – Art. 1^{er}

Modifié par l'arrêté n°1789-2023/ARR/DAJI du 30 mai 2023 – Art. 1^{er}

Au Comité local d'information du centre de traitement de déchets dangereux, de déchets non dangereux et de déchets d'activités de soins de la SA PROMED, est désigné(e) :

– M. Philippe BLAISE (préside le comité)

Article 59

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 20

Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3

A la Commission d'agrément relative à la gestion des déchets, est désigné M. Philippe Blaise.

Article 59-1

Créé par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 21

Au comité de gestion de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) – province Sud est désigné :

– M. Philippe Blaise

Article 60

Modifié par l'arrêté n° 360-2020/ARR/DAJI du 21 février 2020 – Art. 8

Modifié par l'arrêté n°799-2022/ARR/DAJI du 7 mars 2022 – Art. 3

A la commission hydrographique de Nouvelle-Calédonie, est désignée M. Frédéric Glavieux, titulaire et M. Stéphane Burck, suppléant.

Arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019

Mise à jour le 15/04/2024

Article 61

Au comité de gestion du Fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, est désignée Mme Françoise Suve.

Article 62

Au comité de pilotage, scientifique et stratégique de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), est désignée Mme Virginie Ruffenach.

Article 63

Modifié par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 10

Au comité de gestion du Parc naturel de la mer de corail, est désignée Mme Naïa Wateou.

Article 64

Au comité de pilotage du Parc provincial de la côte oubliée, est désigné M. Milakulo Tukumuli.

Article 64-1

Créé par l'arrêté n° 360-2020/ARR/DAJI du 21 février 2020 – Art. 9

Modifié par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 11

Modifié par l'arrêté n° 3497-2021/ARR/DDDT du 8 décembre 2021 – Art. 3

A l'Initiative française pour les récifs coralliens, au comité local, est désigné :

- M. Nicolas Pebay.

Article 64-2

Créé par l'arrêté n°1945-2023/ARR/DAJI du 17 juillet 2023 – Art.1^{er}

A la conférence annuelle des commissions communales de gestion des risques est désigné :

– M. Laurent Bourdon.

Arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019

Mise à jour le 15/04/2024

Article 64-3

Créé par l'arrêté n°1945-2023/ARR/DAJI du 17 juillet 2023 – Art.2

Au comité de pilotage de la politique publique de gestion des risques (PPGR) est désigné :

– M. Nicolas Pannier.

TITRE 7 – SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Article 65

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 22

Modifié par l'arrêté n° 2943-2019/ARR/DJA du 14 octobre 2019 – Art. 7

Modifié par l'arrêté n° 1099-2020/ARR/DJA du 29 mai 2020 – Art. 4

Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3

Au comité de l'emploi, de la formation et de l'insertion (CEFI), est désigné M. Christophe Bergery.

Article 66

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 23

Modifié par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 12

Modifié par l'arrêté n°4282-2023/ARR/DAJI du 29 septembre 2023 – Art.1^{er}

A la commission paritaire de l'emploi local de la fonction publique (CPELFP), sont désignées :

- M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud, titulaire ;

- Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) de la province Sud, suppléante.

Mme Mélyssa Julia, directrice adjointe des ressources humaines, suppléante.

Article 67

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 24

A la commission de sélection du Groupement d'intérêt public Formation cadres avenir, est désignée Mme Veylma Falaeo.

Article 68

*Remplacé par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 25
Complété par l'arrêté n° 985-2024/ARR/DAJI du 28 février 2024 – Art.1^{er}*

Au conseil d'administration et au conseil de formation de l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP) sont désignés :

- M. Nicolas Pannier, titulaire ;
- Mme Marie-Ange Morvan, suppléante.
- Mme Constance Le Roux, suppléante

Article 69

Au conseil partenarial de la Médiathèque pédagogique des enseignants de l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM), est désigné M. Gil Brial.

Article 70

*Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 26
Modifié par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 13
Abrogé par l'arrêté n° 1637-2021/ARR/DAJI du 7 juillet – Art. 2*

[ABROGE].

TITRE 8 – SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT

Article 71

Au Comité de coordination et de suivi des écoles prioritaires de la province Sud (COMEP), est désignée Mme Léa Tripodi.

Article 71-1

Créé par l'arrêté n°800-2023/ARR/DAJI du 22 mars 2023 – Art. 2

Au comité de sélection et de suivi « collège nouvelle génération » est désigné :

- M. Gil Brial

Arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019

Mise à jour le 15/04/2024

Article 72

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 27

Au comité inter-collectivité technique de l'éducation (CITE), est désignée Mme Muriel Germain.

Article 73

A la commission consultative de la tenue commune, est désigné M. Gil Brial.

Article 74

A la commission consultative des bourses – études supérieures ou spécialisées, est désigné M. Julien Tran Ap.

Article 75

Abrogé par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 14

[Abrogé].

Article 76

Au conseil consultatif de la recherche, est désigné M. Milakulo Tukumuli.

Article 77

Au conseil consultatif de l'enseignement (CCENC), est désignée Mme Marie-Jo Barbier.

Article 78

Au conseil partenarial de l'enseignement des langues et de la culture kanak (LCK), est désignée Mme Laura Vendegou.

Article 79

Au comité de suivi de la convention avec la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC), est désigné M. Gil Brial.

Article 80

Au jury d'examen des dossiers des candidats au prix de la province Sud d'encouragement à la recherche, est désignée Mme Léa Tripodi.

Article 81

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 28
Modifié par l'arrêté n° 2943-2019/ARR/DJA du 14 octobre 2019 – Art. 8
Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3

Au jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'excellence de la province Sud aux diplômés de l'enseignement supérieur, est désigné M. Julien Tran Ap.

Article 82

Au jury spécial d'attribution des bourses d'encouragement à la recherche universitaire, est désignée Mme Léa Tripodi.

Article 83

Modifié par l'arrêté n° 1099-2020/ARR/DJA du 29 mai 2020 – Art. 5
Modifié par l'arrêté n° 2549-2021/ARR/DAJI du 21 septembre 2021 - Art. 6
Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3

Au conseil d'administration de l'Office central de la coopération à l'école de Nouvelle-Calédonie (OCCE), est désignée Mme Florence Seytres.

Article 83-1

Créé par l'arrêté n° 2943-2019/ARR/DJA du 14 octobre 2019 – Art. 4
Modifié par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 15
Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3

Au conseil d'administration de la Maison de l'étudiant de la Nouvelle-Calédonie, est désignée Mme Muriel Germain.

NB : Les dispositions du présent article constituaient, antérieurement à l'arrêté n° 2943-2019/ARR/DJA du 14 octobre 2019, celles de l'article 37.

TITRE 9 – SECTEUR DE LA CULTURE

Article 84

Au conseil d'administration de l'Académie des langues kanak (ALK), est désignée Mme Laura Vendegou.

Article 85

A la commission des sites et monuments historiques, est désigné M. Eric Eschenbrenner.

Article 86

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 29

Au jury d'attribution de la bourse d'enseignement artistique (BEA), est désignée Mme Léa Tripodi.

Article 87

Au jury d'attribution du dispositif de soutien à la création artistique, est désignée Mme Léa Tripodi.

Article 87-1

Créé par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 16

Au Groupe interinstitutionnel « Culture » sont désignés :

- M. Petelo Sao, titulaire ;
- Mme Lysenka Ariihohoa, suppléante ;

- Mme Christine Aita, titulaire ;
- Mme Alexia Duchesne, suppléante.

Article 88

Abrogé par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 17

[Abrogé].

TITRE 10 – SECTEUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS, DE L'ENERGIE ET DES TRANSPORTS

Arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019

Mise à jour le 15/04/2024

Article 89

Abrogé par l'arrêté n°1641-2023/ARR/DAJI du 15 mai 2023 – Art. 7

[Abrogé].

Article 90

A la commission consultative d'aide à la sécurisation des commerces (CCASC), est désigné M. Philippe Blaise.

Article 91

Abrogé par l'arrêté n°1432-2024/ARR/DAJI du 15 avril 2024 – Art. 1^{er}

[Abrogé].

Article 92

Complété par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 30

Au conseil permanent de la sécurité routière (CPSR), est désigné M. Raphaël Romano ou son représentant.

Article 93

A la commission de soutien à l'activité du Syndicat mixte des transports urbains du grand Nouméa (SMTU), est désigné M. Marc Zeisel.

Article 94

Modifié par l'arrêté n° 360-2020/ARR/DAJI du 21 février 2020 – Art. 10
Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3

Au comité local de sûreté des aéroports domestiques en Nouvelle-Calédonie (CLSAD) est désigné M. Franck Ladrech.

Article 94-1

Créé par l'arrêté n°1432-2024/ARR/DAJI du 15 avril 2024 – Art. 2

A l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), au conseil d'administration, est désigné :

- M. Frédéric Glavieux

Article 95

NB : Modifié par l'arrêté n° 360-2020/ARR/DAJI du 21 février 2020 – Art. 11

Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3

A la commission nautique est désigné M. Franck Ladrech.

TITRE 11 – SECTEUR DU PERSONNEL ET DE LA REGLEMENTATION GENERALE

Article 96

Au conseil d'administration de la Caisse locale de retraites (CLR), est désigné M. Julien Tran Ap.

Article 97

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 31

Remplacé par l'arrêté n° 360-2020/ARR/DAJI du 21 février 2020 – Art. 12

Modifié par l'arrêté n°142-2021/ARR/DAJI du 21 janvier 2021 – Art. 2

Modifié par l'arrêté n°3832-2022/ARR/DAJI du 28 octobre 2022 – Art. 1^{er}

Modifié par l'arrêté n°1641-2023/ARR/DAJI du 15 mai 2023 – Art. 10

Modifié par l'arrêté n°4282-2023/ARR/DAJI du 29 septembre 2023 – Art.2

A la Commission administrative paritaire, sont désignés :

- M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud, titulaire ;
- Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines de la province Sud, 1^{re} suppléante ;
- Mme Mélyssa Julia, chef du service du développement des carrières, du conseil et des relations sociales (SDCCRS), 2^e suppléante ;
- Mme Cindy Hons, responsable du bureau de la gestion collective, 3^e suppléante ;
- M. Olivier Rochard, suppléant, chef du service de la gestion du personnel et de la rémunération, 4^e suppléant ;
- Mme Constance Le Roux, chef du service de la formation, de l'insertion et de la prévention (SFIP), 5^e suppléante;

Arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019

Mise à jour le 15/04/2024

- Mme Marie-Laure Ukeiwe, directrice adjointe de l'éducation et de la réussite, 6e suppléante;
- Mme Christèle Bosserelle, chef du service des ressources humaines de la direction de l'éducation de la province Sud, 7e suppléante ;

Article 98

Au conseil d'évaluation du centre pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie (CECP), est désignée Mme Virginie Ruffenach.

Article 99

Remplacé par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 18

Au comité de pilotage du numérique est désigné :

- M. Julien Tran Ap

Article 99-1

Créé par l'arrêté n°1945-2023/ARR/DAJI du 17 juillet 2023 – Art.4

A la commission numérique inclusif et durable (NID) de l'association Organisation Professionnelle de l'Economie Numérique (OPEN), est désignée :

- Mme Elisa Léonard.

Article 100

Modifié par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 19

Au conseil intercommunal de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance (CISPD) de Farino-Sarraméa-La Foa-Moindou, est désigné M. Laurent Bourdon.

Article 101

Modifié par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 20
Modifié par l'arrêté n°1857-2021/ARR/DAJI du 27 juillet 2021 – Art. 1^{er}

Au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) du Mont-Dore, est désigné M. Laurent Bourdon.

Article 102

Modifié par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 21

Au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Bourail, est désigné M. Laurent Bourdon.

Article 103

Modifié par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 22
Modifié par l'arrêté n°1857-2021/ARR/DAJI du 27 juillet 2021 – Art 2

Au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Dumbéa, est désigné M. Laurent Bourdon.

Article 104

Modifié par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 23
Modifié par l'arrêté n°1857-2021/ARR/DAJI du 27 juillet 2021 – Art 3

Au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Païta, est désigné M. Laurent Bourdon.

Article 104-1 :

Créé par l'arrêté n°1637-2021/ARR/DAJI du 7 juillet 2021 – Art. 3
Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3

Au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Nouméa est désigné :

– M. Laurent BOURDON

Article 105

Modifié par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 24
Modifié par l'arrêté n°1857-2021/ARR/DAJI du 27 juillet 2021 – Art 4

Au Conseil territorial de sécurité et de prévention de la délinquance (CTSPD), est désigné M. Laurent Bourdon.

Article 106

*Remplacé par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 32
Modifié par l'arrêté n° 360-2020/ARR/DAJI du 21 février 2020 – Art. 13
Modifié par l'arrêté n° 1099-2020/ARR/DJA du 29 mai 2020 – Art. 6
Modifié par l'arrêté n° 1842-2020/ARR/DAJI du 10 août 2020 – Art. 25
Modifié par l'arrêté n° 1857-2021/ARR/DAJI du 27 juillet 2021 – Art 5
Modifié par l'arrêté n° 3832-2022/ARR/DAJI du 28 octobre 2022 – Art. 2*

Au jury d'évaluation professionnelle sont désignés :

CAG : corps attaché

– Mme Marie-Ange Morvan.

CAG : corps rédacteur

– M. Olivier Rochard, suppléant.

CAG : corps adjoint :

– Shandi Nomoredjo.

Sécurité/Incendie : corps ASSLIA

– M. Franck Ladrech.

Sécurité/Incendie : corps sapeurs-pompiers des communes

– M. Franck Ladrech.

Sécurité/Incendie : corps gardiens de la police municipale

– M. Laurent Bourdon.

Surveillance /Éducation : corps adjoint d'éducation

– Mme Stéphanie Cardoso D'Almeida.

Patrimoine/Bibliothèque : corps attaché de conservation/conservateur

– M. Christophe Bouton.

Patrimoine/Bibliothèque : corps assistant de conservation

– M. Christophe Bouton.

Patrimoine/Bibliothèque : corps agent du patrimoine

– Mme Christine Aita.

Jeunesse/Sports/Loisirs : corps conseiller des APS

– M. Philippe Le Poul.

Jeunesse/Sports/Loisirs : corps animateur socio-éducatif

– Mme Nathalie de Brugada.

Jeunesse/Sports/Loisirs : corps éducateur des APS

– M. Karim Derras.

Jeunesse/Sports/Loisirs : corps opérateur des APS

– M. Karim Derras.

Jeunesse/Sports/Loisirs : corps opérateur socio-éducatif

– Mme Nathalie De Brugada.

Paramédical : corps infirmier anesthésiste

– Mme Patricia Pedre.

Paramédical : corps infirmier en soins généraux

– Mme Patricia Pedre.

Paramédical : corps infirmier diplômé d'État

– Mme Patricia Pedre.

Paramédical : corps masseur kinésithérapeute

– Mme Patricia Pedre.

Paramédical : corps aide-soignant

– Mme Patricia Pedre.

Paramédical : corps auxiliaire de puériculture

– Mme Patricia Pedre.

TITRE 12 – SECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

Article 107

Au centre d'information jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJ-NC), est désigné M. Jean-Gabriel Favreau.

Article 108

A la commission territoriale du centre national pour le développement du sport (CNDS), est désigné M. Jean-Gabriel Favreau.

Article 108-1

Créé par l'arrêté n° 985-2024/ARR/DAJI du 28 février 2024 – Art.2

Au comité de pilotage du service national universel (SNU) est désigné :

- M. Nicolas Pannier

PARTIE 2 : REPRÉSENTANTS DE LA PROVINCE SUD, OU DE SON ASSEMBLÉE, DÉSIGNÉS PAR LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Article 109

Modifié par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 33

Modifié par l'arrêté n°3832-2022/ARR/DAJI du 28 octobre 2022 – Art. 3

Modifié par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 3

A l'assemblée générale de la mutuelle des fonctionnaires (MDF), sont désignées Mme Marie-Ange Morvan, titulaire et M. Mme Mélyssa Julia, suppléante.

Article 110

Modifié par l'arrêté n°1637-2021/ARR/DAJI du 7 juillet 2021 – Art. 4

Modifié par l'arrêté n°1641-2023/ARR/DAJI du 15 mai 2023 – Art. 11

Au conseil d'administration de l'Eco-organisme SAS TRECODEC, est désigné M. Jean-Paul Cabanas.

Article 111

Modifié par l'arrêté n° 360-2020/ARR/DAJI du 21 février 2020 – Art. 14

Modifié par l'arrêté n° 1049-2022/ARR/DAJI du 22 avril 2022 – Art. 13

Au comité de pilotage et à l'assemblée générale de la SCI Forum de la colline, sont désignés M. Christophe Verges, titulaire et Philippe Le Poul, suppléant.

Article 112

Remplacé par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 34

Au comité d'orientation et de pilotage de la caisse locale de retraites (CLR), sont désignés :

– M. Nicolas Pannier, titulaire ;

Arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019

Mise à jour le 15/04/2024

– Mme Marie-Ange Morvan, suppléante.

Article 113

*Créé par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 35
Modifié par l'arrêté n°4282-2023/ARR/DAJI du 29 septembre 2023 – Art.3*

Au comité supérieur de la fonction publique territoriale de Nouvelle-Calédonie (CSFP), où M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud, siège es qualité, sont désignées :

- Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines de la province Sud, suppléante.
- Mme Mélyssa Julia, directrice adjointe des ressources humaines, suppléante.

Article 113-1

Créé par l'arrêté n° 360-2020/ARR/DAJI du 21 février 2020 – Art. 15

A la Commission territoriale des jeux, est désigné :

- M. Julien Tran Ap.

Article 113-2

Créé par l'arrêté n° 360-2020/ARR/DAJI du 21 février 2020 – Art. 16

A la Commission consultative territoriale en matière de sécurité, est désignée :

- Mme Léa Tripodi.

Article 113-3

Créé par l'arrêté n°538-2023/ARR/DAJI du 7 février 2023 – Art. 2

Au Comité local d'information du centre de traitement de déchets dangereux, de déchets non dangereux et de déchets d'activités de soins de la SA PROMED, est désigné(e) :

- Mme Christiane SARIDJAN-VERGER

Article 113-4

Créé par l'arrêté n°1945-2023/ARR/DAJI du 17 juillet 2023 – Art.3

Au comité technique de la politique publique de gestion des risques (PPGR), sont désignés :

- M. Laurent Bourdon ;
- Mme Muriel Germain.

Article 114

Créé par l'arrêté n° 2357-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 – Art. 36

En cas d'absence ou d'empêchement des représentants désignés par le présent arrêté, le président de l'assemblée de province Sud pourra, le cas échéant, désigner par pouvoir, valable pour une séance déterminée, un autre représentant au sein des organismes concernés.